RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 00826
Numéro SIREN : 453 207 243
Nom ou dénomination : INTM

Ce dépôt a été enregistré le 06/12/2021 sous le numéro de dépôt 69443

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
- 6 DEC. 2021
DEPOT N° 69443.

INTM
Société par actions simplifiée
Au capital de 1.500.000 €
2 rue Kleber 92300 LEVALLOIS PERRET
RCS NANTERRE 453 207 243

COMPTES ANNUELS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Certifiés conformes par le Président
Monsieur Georges AWAD

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

① BILAN — ACTIF

DGFiP N° 2050-SD 2021

Désignation de l'entreprise : SAS INTM — 1 | 2

Adresse de l'entreprise 2 RUE KLEBER 92300 LEVALLOIS-PERRET — Durée de l'exercice précédent * 1 | 2

Numéro SIRET * 4 5 3 2 0 7 2 4 3 0 0 1 4 9 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 3 1 | 1 2 | 2 0 | 2 0

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	74 134	25 005
		Fonds commercial (1)	AH	AI		276 000
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	1 406 861	685 064
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV		140 851
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	857	594 269
		TOTAL (II)	BJ	BK	1 481 853	1 721 189
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		9 193
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY		34 904 786
		Autres créances (3)	BZ	CA		2 739 126
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD	CE		925 993
		Disponibilités	CF	CG		50 566 508
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		832 284
		TOTAL (III)	CJ	CK		89 977 889
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
		Écarts de conversion actif * (VI)	CN			13
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	1 481 853	91 699 091

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2021 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② **BILAN — PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051-SD 2021

Désignation de l'entreprise : SAS INTM — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 500 000)	DA	1 500 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	150 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	13 729 297
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	5 467 504
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	20 846 801
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	300 922
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	300 922
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	30 110 441
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	30 576
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	13 664 458
	Dettes fiscales et sociales	DY	20 153 895
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	26 795
	Autres dettes	EA	3 730 135
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	2 834 621
	TOTAL (IV)	EC	70 550 920
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED	447
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	91 699 091

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Écart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	55 550 920
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	80 203

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2021 : Etat préparatoire

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052-SD 2021

Désignation de l'entreprise : SAS INTM — Néant ☐ *

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG	128 250 925	FH	773 236	FI	129 024 161	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	128 250 925	FK	773 236	FL	129 024 161	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	209 103	
	Autres produits (1) (11)					FQ	504	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	129 233 769	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	51 892 546	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	3 578 530	
	Salaires et traitements *					FY	45 303 419	
	Charges sociales (10)					FZ	19 052 676	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements *					GA	326 725	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	118 150	
	Autres charges (12)					GE	5 122	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	120 277 167	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						GG	8 956 602	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	13 369	
	Différences positives de change					GN	4 661	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	34 046	
	Total des produits financiers (V)					GP	52 076	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	60 814	
	Différences négatives de change					GS	16 775	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	77 589	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)						GV	(25 513)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)						GW	8 931 089	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables janvier 2021 : Etat préparatoire.

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS INTM — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	347 535
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) **(VII)**	HD	347 535
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 *bis*)	HE	145 370
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	51 065
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 *ter*)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) **(VIII)**	HH	196 435
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)		HI	151 099
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ	1 387 859
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK	2 226 825
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	129 633 379
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	124 165 875
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)		HN	5 467 504

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1G	
(3) Dont	— Crédit-bail mobilier *	HP	
	— Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6*bis*)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 *bis* du C.G.I.)	HX	
(6*ter*)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	196 603
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 ; obligatoires A9		
	Dont cotisations facultatives Madelin A7 ; Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels
PENALITES ET AMENDES NON DEDUCTIBLES	1 983	
SORTIES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	51 065	
PERTE DEPOT DE GARANTIE	1 910	
INDEMNITE CONSILIATION		2 959

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs
PERTES SUR EXERCICES ANTERIEURS	141 478	
PROFITS SUR EXERCICES ANTERIEURS		344 576

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables janvier 2021 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFiP N°2054-SD 2021

Désignation de l'entreprise SAS INTM — Néant ☐*

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A — IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations — Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations — Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I			CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II			KD	371 472	KE		KF	3 712
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI	
	Constructions — Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK		KL	
	Constructions — Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO	
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2	KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3	KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	646 919	KW		KX	74 982
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *			KY	53 467	KZ		LA	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	1 348 739	LC		LD	161 592
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes			LK		LL		LM	
	TOTAL III			LN	2 049 124	LO		LP	236 574
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T	
	Autres participations			8U	200	8V		8W	140 651
	Autres titres immobilisés			1P		1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières			1T	649 290	1U		1V	31 069
	TOTAL IV			LQ	649 490	LR		LS	171 720
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	3 070 086	ØH		ØJ	412 006

CADRE B — IMMOBILISATIONS			Diminutions — par virement de poste à poste 1		Diminutions — par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		IO		LV	45	LW	375 139	1X	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM	184 546	MN	537 354	MO	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP		MQ	53 467	MR	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	9 227	MT	1 501 104	MU	
	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III		IY		NG	193 773	NH	2 091 925	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations		IØ		ØX		ØY	140 851	ØZ	
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	85 231	2F	595 126	2G	
	TOTAL IV		I3		NJ	85 231	NK	735 977	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	279 049	ØL	3 203 041	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2021 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2021

Exercice N clos le 31122020

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 *bis* J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS INTM Néant [X] *

CADRE A

	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238*bis* J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées » .

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SAGE Experts-comptables janvier 2021 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055-SD 2021

Désignation de l'entreprise SAS INTM

Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	45 991	PF	28 188	PG	45	PH	74 134	
Terrains		PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	195 418	QE	65 212	QF	133 481	QG	127 149	
	Matériel de transport	QH	53 467	QI		QJ		QK	53 467	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1 002 148	QM	233 324	QN	9 227	QO	1 226 244	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT		
TOTAL III		QU	1 251 033	QV	298 536	QW	142 708	QX	1 406 861	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	1 297 024	ØP	326 724	ØQ	142 753	ØR	1 480 995	

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incor-po-relles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW			Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY			Total général non ventilé (NW – NY)	NZ						

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2021 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

7 PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056-SD 2021

Désignation de l'entreprise : SAS INTM — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 *bis* A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 *quinquies* H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	195 272	4B	118 150	4C	12 500	4D	300 922
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z	195 272	TV	118 150	TW	12 500	TX	300 922
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1)*	Ø6	14 226	Ø7		Ø8	13 369	Ø9	857
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	14 226	TY		TZ	13 369	UA	857
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	209 499	UB	118 150	UC	25 869	UD	301 780
	Dont dotations et reprises — d'exploitation			UE	118 150	UF	12 500		
	Dont dotations et reprises — financières			UG		UH	13 369		
	Dont dotations et reprises — exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2021 : Etat préparatoire.

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

SAS INTM

DGFiP N° 2056 2021
Extension 2

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice
PROVISION DEPOT DE GARANTIE	14 226		13 369	857

AUTRES PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

SAGE Experts-comptables janvier 2021 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N°2057-SD

Désignation de l'entreprise : SAS INTM — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	595 126	UV		UW	595 126
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	34 904 786		34 904 786		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY	21 096		21 096		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	3 735		3 735		
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	2 017 804		2 017 804		
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	363 503		363 503		
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP	116 129		116 129		
	Groupe et associés (2)	VC	18 830		18 830		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	198 028		198 028		
	Charges constatées d'avance	VS	832 284		832 284		
	TOTAUX	VT	39 071 321	VU	38 476 195	VV	595 126
RENVOIS (1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	80 203	80 203		
	à plus d'1 an à l'origine	VH	30 030 238	15 030 238	15 000 000	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	13 664 458	13 664 458		
Personnel et comptes rattachés		8C	5 902 222	5 902 222		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	5 919 866	5 919 866		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	7 716 293	7 716 293		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	615 514	615 514		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	26 795	26 795		
Groupe et associés (2)		VI	30 576	30 576		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	3 730 135	3 730 135		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L	2 834 621	2 834 621		
TOTAUX		VY	70 550 920	VZ 55 550 920	15 000 000	
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	30 000 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

SAGE Experts-comptables janvier 2021 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑨ DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A-SD 2021

Désignation de l'entreprise SAS INTM | Formulaire déposé au titre de l'IR | ET | Néant ☐* | Exercice N clos le : 31/12/2020

I. RÉINTÉGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA	5 467 504
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	11 611	XE	155 635
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	144 024		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	1 779 821	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-*bis*)	XX		XW	1 781 804
	Amendes et pénalités	WJ	1 983	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 *bis*) *	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						I7	2 226 825
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme – imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)						I8	
	Moins-values nettes à long terme – imposées au taux de 0 %						ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * – Plus-values nettes à court terme						WN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * – Plus-values soumises au régime des fusions						WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XR	159 852
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	WQ	100 736
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
						TOTAL I	WR	9 892 356

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WS	
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *						WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)						WU	1 894 612
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV	
	Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 0 %						WH	
	Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 19 %						WP	
	Plus-values nettes à long terme – imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW	
	Plus-values nettes à long terme – imputées sur les déficits antérieurs						XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A					XA	
	Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)						ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *.						ZY	
	Majoration d'amortissement *						XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations * : Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 *septies*)	K9		Entreprises nouvelles (44 *sexies*)	L2		XF	
	ZFU-TE (art. 44 *octies* et *octies* A)	ØV		Société investissements immobilier conées (art. 208 C)	K3			
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 *sexdecies*)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 *duodecies*)	1F			
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 *quindecies*)	PC			
				Jeunes entreprises innovantes (art. 44 *sexies* A)	L5			
				Zone de restructuration de la défense (44 *terdecies*)	PA			
				Zone franche d'activité NC (art. 44 *quaterdecies*)	XC			
				Zone de développement prioritaire (art 44 *septdecies*)	PB			
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XS	134 019
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé : dont déduction exceptionnelle (art. 39 *decies*)	X9		dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	YH		XG	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* A)	YA		dont déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* B)	YB			
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* D)	YD		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies F)	YI			
				dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC			
				créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI			
				dont déduction exceptionnelle (art.39 decies G)	YL			
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2	
						TOTAL II	XH	2 028 631

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : bénéfice (I moins II)	XI	7 863 725	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : déficit (II moins I)			XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *	ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *			XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	7 863 725	XO

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

SAGE Experts-comptables janvier 2021 : Etat préparatoire.

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP 2058 A 2021
Extension

SAS INTM

REINTEGRATIONS DIVERSES	Montant exercice N
TAXES SUR LES BUREAUX	92 790
RETENUE A LA SOURCE MAROC	7 946

DEDUCTIONS DIVERSES	Montant exercice N

SAGE Experts-comptables janvier 2021 : Etat préparatoire.

• Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(10) DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N°2058-B-SD 2021

Désignation de l'entreprise SAS INTM — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	K4bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e *bis* Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	5 532 142

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e *bis* Al. 2 du CGI*	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
ORGANIC	9K	194 076	9L	191 288
PARTICIPATION	9M	1 387 859	9N	1 479 837
EFFORT CONSTRUCTION	9P	197 439	9R	223 487
ECART DE CONVERSION INTM MED	9S	447	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	1 779 821	YO	1 894 612
à reporter au tableau 2058-A :		▼ ligne WI		▼ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 *septies* du CGI)

Montant de la réintegration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(11)

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C-SD 2021

Désignation de l'entreprise : SAS INTM — Néant ☐ *

ORIGINES			AFFECTATIONS		
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	12 803 791	Affectations aux réserves – Réserves légales	ZB	120 000
			– Autres réserves	ZD	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	5 045 506	Dividendes	ZE	4 000 000
Prélèvements sur les réserves	ØE		Autres répartitions	ZF	
			Report à nouveau	ZG	13 729 297
TOTAL I	ØF	17 849 297	(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) **TOTAL II**	ZH	17 849 297

RENSEIGNEMENTS DIVERS

					Exercice N :
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7		YQ	
	– Engagements de crédit-bail immobilier			YR	
	– Effets portés à l'escompte et non échus			YS	
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance			YT	43 255 476
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8		XQ	2 525 838
	– Personnel extérieur à l'entreprise			YU	265 517
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	389 216
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV	
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		ST	5 456 499
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	51 892 546
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE			YW	1 226 421
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z	2 352 109
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			YX	3 578 530
TVA	– Montant de la TVA collectée			YY	28 890 791
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	10 468 629
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *			ØB	47 071 367
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS	
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	1,18 %
	– Numéro de centre agréé *	XP			– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0 — ZR
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice			RG	
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies*			RH	

RÉGIME DE GROUPE *							
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA	7 863 725	Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 % JL	
			Plus-values à 19 %	JM		Imputations JC	
Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 % JO	
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	4 8 5 0 4 9 0 9 2 0 0 0 3 7		

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

SAGE Experts-comptables janvier 2021 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

(12) DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFiP N° 2059-A-SD 2021

Désignation de l'entreprise : SAS INTM — Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* [1]	Valeur d'origine* [2]	Valeur nette réévaluée* [3]	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt [4]	Autres amortissements* [5]	Valeur résiduelle [6]
I - Immobilisations*	1						
	2	Immo Incorp	45		45		
	3	Install Aménagt	184 546		133 481		51 065
	4	Mat de bur inf	9 227		9 227		
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente [7]	Montant global de la plus-value ou de la moins-value [8]	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * — Court terme [9]	Long terme [10] 19 %	Long terme [10] 15 % ou 12,80 %	Long terme [10] 0 %	Plus-value taxables à 19 % [11] (1)
I - Immobilisations*	1							
	2							
	3		(51 065)	(51 065)				
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) [9]		(51 065)				
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) [10]						
		CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % [11]		(A)		(B) (Ventilation par taux)		(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 208 C et 210 E du CGI.

SAGE Experts-comptables janvier 2021 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

13

AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP N° 2059-B-SD 2021

Désignation de l'entreprise : SAS INTM	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU		Néant [X] *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 *quaterdecies* 1 *ter* et 1 *quater* CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 *quaterdecies* 1 *ter* et 1 *quater* du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
		N - 4				
		N - 5				
		N - 6				
		N - 7				
		N - 8				
		N - 9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2021 : Etat préparatoire.

(14) **SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME** DGFiP N° 2059-C-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS INTM Néant [X] *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 %	
❷ Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ❶ .	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❶ .	

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			
	N - 2			
	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col.J=S+D+F-G-H ⑦
		À 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④	À 15 % ou À 16,5 % (1) ⑤		
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1						
	N - 2						
	N - 3						
	N - 4						
	N - 5						
	N - 6						
	N - 7						
	N - 8						
	N - 9						
	N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2021 : Etat préparatoire.

formulaire obligatoire
(article 53A du Code général des Impôts)

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N°2059-D-SD 2021

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS INTM

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à **10** %	taxées à **15** %	taxées à **18** %	taxées à **19** %	taxées à **25** %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables janvier 2021 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts) (16)

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N°2059-E-SD 2021

Désignation de l'entreprise: SAS INTM — Néant ☐*

Exercice ouvert le: 01012020 et clos le: 31122020 — Données en nombre de mois: 1 | 2

DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	1151,22
	Dont apprentis	YF	8,62
	Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	129 024 161
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
	TOTAL 1	OX	129 024 161
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	300 495
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
	TOTAL 2	OM	300 495
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		ON	34 097 880
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	15 528 354
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	123 208
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
	TOTAL 3	OJ	49 749 442
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	OG	79 575 214
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	79 575 214

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX		Effectifs au sens de la CVAE *	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				HX	
Période de référence	GY	/ /		GZ	/ /
Date de cessation				HR	/ /

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD *§ Répartition des salariés* et dans la notice n° 2032-NOT-SD au *§ déclaration des effectifs.*

SAGE Experts-comptables janvier 2021 : Etat préparatoire

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(17) # COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFiP N°2059-F-SD 2021

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122020

N° SIRET 4 5 3 2 0 7 2 4 3 0 0 1 4 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS INTM

ADRESSE (voie) 2 RUE KLEBER

CODE POSTAL 92300 VILLE LEVALLOIS-PERRET

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	150000
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	0	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	0

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination GROUPE INDIGO TM

N° SIREN (si société établie en France) 485049092 % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 150000

Adresse : N° 18 Voie RUE TREZEL

Code Postal 92300 Commune LEVALLOIS PERRET Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

SAGE Experts-comptables janvier 2021 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N°2059-G-SD 2021

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122020

N° SIRET 45320724300149

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS INTM

ADRESSE (voie) 2 RUE KLEBER

CODE POSTAL 92300 VILLE LEVALLOIS-PERRET

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	P5	1

Forme juridique SPRL Dénomination INTM BELGIUM

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 10,00

Adresse : N° 287 Voie AVENUE LOUISE

Code Postal 1050 Commune BRUXELLES Pays BELGIQUE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SAGE Experts-comptables janvier 2021 - Etat préparatoire.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

N° 2065-SD
2021

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012020	et clos le	31122020	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. *209-0 B* (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SAS INTM 2 RUE KLEBER 92300 LEVALLOIS-PERRET	
SIRET 4 5 3 2 0 7 2 4 3 0 0 1 4 9	**Mél :**
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante : 0 1 0 1 2 0 1 3

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIE DE LEVALLOIS

40 RUE D'ALSACE 92309 LEVALLOIS PERET — SIRET 4 8 5 0 4 9 0 9 2 0 0 0 3 7

B ACTIVITÉ

Activités exercées : Conseil en systèmes et logiciels informatiques — Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable à 31 % :
Bénéfice imposable à 15 % :
Bénéfice imposable à 28% : 7 863 725 — Déficit :
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 % :

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15% :
PV à long terme imposables à 19% :
Autres PV imposables à 19% :
PV à long terme imposables à 0% :
PV exonérées (art. 238 *quindecies*) :

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies* ☐ — Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies*-0 A ☐
Entreprise nouvelle, art. 44 *septies* ☐ — Zone franche d'activité, art. 44 *quaterdecies* ☐ — Zone de restructuration de la défense, art. 44 *terdecies* ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 *sexdecies* ☐ — Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art . 44 *octies* A ☐ — Autres dispositifs ☐
Zone de développement prioritaire, art. 44 *septdecies* ☐
Société d'investissement immobilier cotée ☐ — Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) : — Plus-values exonérées relevant du taux de 15% :

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 *quater* W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNEES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 *quinquies* C-I-1), cocher la case ci-contre ☐

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée — Nom / Adresse — N°

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 *quinquies* C-I-2), cocher la case ci-contre ☐

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe — Nom / Adresse — N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI X NON ☐ — Si oui, indication du logiciel utilisé : SAGE

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
Tél:	Tél:
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: 27032021 Lieu: LEVALLOIS-PERRET
	Qualité et nom du signataire: Président GEORGES AWAD
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Signature:

Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ ***prestataire :***

SAGE Experts-comptables janvier 2021 : Etat préparatoire.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 *bis*-SD

2021

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	4 000 000	payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	4 000 000
Montant des revenus répartis (5)					*Total (a à h)*	4 000 000

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; *SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées: à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	*2*	*3*	*4*	*5*	*6*	*7*	*8*

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

SAGE Experts-comptables janvier 2021 : Etat préparatoire.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2067 - (2021)

Formulaire obligatoire (article 54 *quater* du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2020 ou exercice du ____ au ____

Désignation de l'entreprise SAS INTM

Adresse 2 RUE KLEBER 92300 LEVALLOIS-PERRET

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

	NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLÈTE
1	DOUICI Mohamed El Hadi Directeur Général Adjoint	8 Square Berthe Morisot 95240 Cormeilles en Parisis
2	GALICIER Florent Directeur Général Adjoint	55 Résidence du Pré des Coulons 78810 Feucherolles
3	SALVETTI Cyrille Directeur Général Adjoint	11 Avenue Sisley 92150 Suresnes
4	RABIET Jean Marc Directeur Opérationnel	23 Allée de la Chocolaterie 94200 Ivry sur Seine
5	LOURO Catherine Ingénieur d'Affaires	17-23 rue Ernest Laval 92170 Vanves
6	AYADI Mohamed Karim Ingénieur d'Affaires	24 rue des Saussaies 78510 Triel sur Seine
7	GUERIN Cédrick Ingénieur d'Affaires	10 le Jardin de Saint Gemme 78810 Feucherolles
8	DAMIENS Cédric Manager Sénior	62 rue des bleuets 94000 Créteil
9	CECCALDI - BONNENFANT Lorenzo Directeur du développement	16 rue Paul Verlaine 35135 Chantepie
10	BAILLEUL Michaël Ingénieur d'Affaires	10 quai Jacques Stum 67000 Strasbourg

	RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	192 016				192 016	34 007			226 023
2	172 879		2 081		174 960	3 318	12 392		190 670
3	170 541		124		170 665	9 357	1 108		181 130
4	134 121		3 240		137 361	10 716	8 632		156 709
5	120 518				120 518	47			120 565
6	114 135				114 135	9 466			123 601
7	106 143				106 143	9 827			115 970
8	102 815				102 815	7 398			110 213
9	100 626				100 626	5 835			106 461
10	100 096				100 096	10 532			110 628
**	1 313 890		5 445		1 319 335	100 503	22 132		1 441 970

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	40 660
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	393 377
Total	434 037

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice ..2020... (total col.9 + total col.10) 10	1 876 007	- de l'exercice ..2020.. 10	7 863 725
- de l'exercice précédent 10	2 062 666	- de l'exercice précédent 10	8 265 855

Nom et qualité du signataire GEORGES AWAD
Président

À LEVALLOIS-PERRET, le 27032021

Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes):(c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)	

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f	

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l	

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

SAGE Experts-comptables janvier 2021 : Etat préparatoire.

2021	**Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit**	**2468**

(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %

1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	
						imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
Total							

2. Résultat net imposable à taux réduit issu des inventions brevetables non brevetées certifiées par l'INPI

	Type d'invention brevetable non brevetée certifiée par l'INPI	Résultat net imposable à taux réduit issu de l'invention
Total		

3. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement

	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément
Total		

SAGE Experts-comptables janvier 2021 : Etat préparatoire.

2021	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE	2069RCI
Exercice du 01/ 01 au 31 / 12 ou au titre de l'année N	Néant	
PME au sens communautaire		

Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)

Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre

Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)

I - REDUCTIONS ET CREDITS D IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
AUT	22 500

Réduction d'impôt en faveur du mécenat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siége est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CREDITS D IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts)

III - CAS PARTICULIERS

CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	

CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

SAGE Experts-comptables janvier 2021 : Etat préparatoire.

M A U R I N C h r i s t o p h e

INTM

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 500 000 Euros
Siège social : 2 rue Kléber – 92300 Levallois Perret
R.C.S. NANTERRE 453 207 243

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Commissaire aux Comptes
Expert Comptable
inscrit au Tableau de l'ordre de Paris

80, Bd Flandrin - 75116 Paris
Tél. 01 47 27 75 75 - Fax 01 47 27 76 07
e-mail : cabinet.aci@laposte.net

INTM

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société INTM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par votre Président sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de mon rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, je me suis assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 19 mars 2021



C. MAURIN
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
régionale de Paris.

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 — Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	99 139	74 134	25 005	0,03	49 481	0,07
Fonds commercial	276 000		276 000	0,30	276 000	0,40
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	2 091 925	1 406 861	685 064	0,75	798 092	1,17
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	140 851		140 851	0,15	200	0,00
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	595 126	857	594 269	0,65	635 063	0,93
TOTAL (I)	***3 203 041***	***1 481 853***	***1 721 189***	1,88	***1 758 836***	2,57
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes	9 193		9 193	0,01	13 792	0,02
Clients et comptes rattachés	34 904 786		34 904 786	38,06	46 138 440	67,50
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel	21 096		21 096	0,02	23 500	0,03
. Organismes sociaux	3 735		3 735	0,00		
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2 017 804		2 017 804	2,20	2 782 123	4,07
. Autres	696 491		696 491	0,76	208 261	0,30
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	925 993		925 993	1,01	927 993	1,36
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	50 566 508		50 566 508	55,14	15 518 484	22,70
Charges constatées d'avance	832 284		832 284	0,91	986 714	1,44
TOTAL (II)	***89 977 889***		***89 977 889***	98,12	***66 599 308***	97,43
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)	13		13	0,00		
TOTAL ACTIF (0 à V)	***93 180 943***	***1 481 853***	***91 699 091***	100,00	***68 358 143***	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 — Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)	**1 500 000**	1,64	**1 500 000**	2,19
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	150 000	0,16	30 000	0,04
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	13 729 297	14,97	12 803 791	18,73
Résultat de l'exercice	***5 467 504***	5,96	***5 045 506***	7,38
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	***20 846 801***	22,73	***19 379 297***	28,35
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques	300 922	0,33	195 272	0,29
Provisions pour charges				
TOTAL (III)	***300 922***	0,33	***195 272***	0,29
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	30 030 238	32,75		
. Découverts, concours bancaires	80 203	0,09	10 723	0,02
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	30 576	0,03	2 888 623	4,23
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 664 458	14,90	17 985 130	26,31
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	5 902 222	6,44	5 705 180	8,35
. Organismes sociaux	5 919 866	6,46	6 531 307	9,55
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	7 716 293	8,41	9 597 416	14,04
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	615 514	0,67	896 943	1,31
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	26 795	0,03	23 634	0,03
Autres dettes	3 730 135	4,07	4 125 603	6,04
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance	2 834 621	3,09	1 018 459	1,49
TOTAL(IV)	***70 550 920***	76,94	***48 783 019***	71,36
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)	447	0,00	555	0,00
TOTAL PASSIF (I à V)	***91 699 091***	100,00	***68 358 143***	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)			
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services	128 250 925	773 236	129 024 161	100,00	140 332 001	100,00	-11 307 840	-8,05
Chiffres d'Affaires Nets	**128 250 925**	**773 236**	**129 024 161**	100,00	**140 332 001**	100,00	**-11 307 840**	-8,05
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			209 103	0,16	259 373	0,18	-50 270	-19,37
Autres produits			504	0,00	2 217	0,00	-1 713	-77,26
Total des produits d'exploitation (I)			***129 233 769***	100,16	***140 593 591***	100,19	***-11 359 822***	-8,07
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			51 892 546	40,22	55 633 359	39,64	-3 740 813	-6,71
Impôts, taxes et versements assimilés			3 578 530	2,77	3 671 952	2,62	-93 422	-2,53
Salaires et traitements			45 303 419	35,11	50 200 092	35,77	-4 896 673	-9,74
Charges sociales			19 052 676	14,77	21 792 387	15,53	-2 739 711	-12,56
Dotations aux amortissements sur immobilisations			326 725	0,25	299 154	0,21	27 571	9,22
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges			118 150	0,09	147 422	0,11	-29 272	-19,85
Autres charges			5 122	0,00	55	0,00	5 067	N/S
Total des charges d'exploitation (II)			***120 277 167***	93,22	***131 744 421***	93,88	***-11 467 254***	-8,69
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			**8 956 602**	6,94	**8 849 169**	6,31	**107 433**	1,21
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés					146	0,00	-146	-100,00
Reprises sur provisions et transferts de charges			13 369	0,01			13 369	N/S
Différences positives de change			4 661	0,00	422	0,00	4 239	N/S
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			34 046	0,03	47 254	0,03	-13 208	-27,94
Total des produits financiers (V)			***52 076***	0,04	***47 821***	0,03	***4 255***	8,90
Dotations financières aux amortissements et provisions					14 226	0,01	-14 226	-100,00
Intérêts et charges assimilées			60 814	0,05	86 318	0,06	-25 504	-29,54
Différences négatives de change			16 775	0,01	19 285	0,01	-2 510	-13,01
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)			***77 589***	0,06	***119 829***	0,09	***-42 240***	-35,24
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			**-25 513**	-0,01	**-72 008**	-0,04	**46 495**	64,57
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			**8 931 089**	6,92	**8 777 161**	6,25	**153 928**	1,75

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	347 535	0,27	480 132	0,34	-132 597	-27,61
Produits exceptionnels sur opérations en capital			2 667	0,00	-2 667	-100,00
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	***347 535***	0,27	***482 798***	0,34	***-135 263***	-28,01
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	145 370	0,11	96 963	0,07	48 407	49,92
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	51 065	0,04	48 384	0,03	2 681	5,54
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	***196 435***	0,15	***145 346***	0,10	***51 089***	35,15
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**151 099**	0,12	**337 452**	0,24	**-186 353**	-55,21
Participation des salariés (IX)	1 387 859	1,08	1 479 837	1,05	-91 978	-6,21
Impôts sur les bénéfices (X)	2 226 825	1,73	2 589 271	1,85	-362 446	-13,99
Total des Produits (I+III+V+VII)	***129 633 379***	100,47	***141 124 210***	100,56	***-11 490 831***	-8,13
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	***124 165 875***	96,23	***136 078 704***	96,97	***-11 912 829***	-8,74
RÉSULTAT NET	**5 467 504** *Bénéfice*	4,24	**5 045 506** *Bénéfice*	3,60	**421 998**	8,36
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020 dont le total est de 91 699 090,81 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 5 467 504,37 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :
- Fonds commercial
- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Composition du capital social
- Ventilation du chiffre d'affaires net
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Honoraires des Commissaires Aux Comptes
- Effectif moyen
- Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés
- Identité des sociétés-mères consolidant les comptes de la société
- Liste des filiales et participations

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Logiciels informatiques	*3 ans*
Agencements Aménagements	*10 ans*
Matériel de bureau et Informatique	*3 ans*
Mobilier	*5 ans*

1.2 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1.3 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Créances et dettes liées entre INTM et GITM

Fournisseurs GITM	- 2 872 160.00 €
Client GITM	6 222.08 €
Tva déductible sur prestations GITM	478 693.33 €
Tva collectée sur prestations GITM	- 1 037.01 €
C/C Associé GITM	0.00 €
Intérêts C/C Associé GITM	- 30 575.90 €
C/C GITM Intégration fiscale	- 2 218 879.00 €

Créances et dettes liées entre INTM et INTM BELGIUM

Fournisseurs INTM BELGIUM	- 2 872 160.00 €
Fournisseurs FNP INTM BELGIUM	- 4 672.28 €
Client INTM BELGIUM	120 086.04 €
Clent FAE INTM BELGIUM	4 395.04 €

1.4 - FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

1.5 - Impact de la pandémie due au coronavirus (COVID-19)

L'année 2020 est marquée par la propagation du virus Covid-19. L'économie française a particulièrement été touchée.

La pandémie a impacté la société INTM.

Afin de surmonter cette crise, les dispositifs annoncés par le gouvernement pour aider les entreprises ont été activés, notamment avec le recours à l'activité partielle ainsi que l'obtention d'un prêt garantie par l'état.

A la date d'arrêté des comptes, nous n'avons pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de la société INTM à poursuivre son exploitation.

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 2014 homologué par arrêté du 8 septembre 2014
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

3 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE

Depuis le 1er Janvier 2013, la société s'est engagée dans une convention d'intégration fiscale dont la société mère est la société GROUPE INDIGO TM

La société Groupe Indigo TM a renouvelé son engagement comme tête du groupe d'intégration fiscale à compter du 1/1/2017

Les sociétés membres du groupe sont :

- Groupe Indigo TM
- Intm

L'assemblée en date du 16 Novembre 2020 s'est prononcée en faveur de l'attribution gratuite d'actions de la société INTM au profit des membres de personnel salarié de la Société INTM et de la société INTM BELGIUM, filiale de la société.
Cette emissions d'actions gratuites portera sur un pourcentage maximum de 3.75% du capital social, représentant à ce jour, sur les 150 000 actions composant actuellement le capital de la société, un nombre maximun de 5 625 actions ordinaires.

4 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur brute des immob. au début d'exercice	Augmentations Réévaluat. en cours d'exercice	Augmentations Acquisit°, créat° viremt pst à pst
Frais d'établissement, recherche, développement			
Autres immobilisations incorporelles	*371 472*		*3 712*
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Install. générales, agencements, constructions			
Install. techniques, matériel, outillages industriels			
Autres install., agencements, aménagements	*646 919*		*74 982*
Matériel de transport	*53 467*		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	*1 348 739*		*161 592*
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	*2 049 124*		*236 574*
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	*200*		*140 651*
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	*649 290*		*31 069*
TOTAL	*649 490*		*171 720*
TOTAL GENERAL	*3 070 086*		*412 006*

	Diminutions Par virement de pst à pst	Diminutions Par cession ou mise HS	Valeur brute des immob. à fin d'exercice	Réév. légale Val origine à fin d'exercice
Frais d'établissement, recherche, développement				
Autres immobilisations incorporelles		*45*	*375 139*	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel, outillages industriels				
Autres install., agencements, aménagements		*184 546*	*537 354*	
Matériel de transport			*53 467*	
Matériel de bureau, informatique, mobilier		*9 227*	*1 501 104*	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL		*193 773*	*2 091 925*	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations			*140 851*	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		*85 231*	*595 126*	
TOTAL		*85 231*	*735 977*	
TOTAL GENERAL		*279 049*	*3 203 041*	

5 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Elem. sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles	*45 991*	*28 188*	*45*	*74 134*
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel et outill. industriels				
Installations, agencements divers	*195 418*	*65 212*	*133 481*	*127 149*
Matériel de transport	*53 467*			*53 467*
Matériel de bureau, informatique, mobilier	*1 002 148*	*233 324*	*9 227*	*1 226 244*
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	*1 251 033*	*298 536*	*142 708*	*1 406 861*
TOTAL GENERAL	*1 297 024*	*326 724*	*142 753*	*1 480 995*

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la prov. pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exceptionnel	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles	*28 188*				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Install. gales,agencements,constructions					
Install. tech., matériel, outill. industriels					
Installations, agencements divers	*65 212*				
Matériel de transport					
Mat. de bureau, informatique, mobilier	*233 324*				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	*298 536*				
TOTAL GENERAL	*326 724*				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

6 - ETAT DES PROVISIONS

PROVISIONS	Début exercice	Augmentat. dotations	Diminutions reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements				
Pour investissement				
Pour hausse de prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92				
Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92				
Pour prêts d'installation				
Autres provisions règlementées				
TOTAL Provisions règlementées				
Pour litiges	*195 272*	*118 150*	*12 500*	*300 922*
Pour garanties données client				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations				
Pour impôts				
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions				
TOTAL Provisions	*195 272*	*118 150*	*12 500*	*300 922*
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières	*14 226*		*13 369*	*857*
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients				
Autres dépréciations				
TOTAL Dépréciations	*14 226*		*13 369*	*857*
TOTAL GENERAL	*209 499*	*118 150*	*25 869*	*301 780*
Dont dotations et reprises:				
- d'exploitation		*118 150*	*12 500*	
- financières			*13 369*	
- exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e CGI.

7 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	*595 126*		*595 126*
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	*34 904 786*	*34 904 786*	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	*21 096*	*21 096*	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	*3 735*	*3 735*	
Etat et autres collectivités publiques:			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A.	*2 017 804*	*2 017 804*	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés	*363 503*	*363 503*	
- Divers	*116 129*	*116 129*	
Groupe et associés	*18 830*	*18 830*	
Débiteurs divers	*198 028*	*198 028*	
Charges constatées d'avance	*832 284*	*832 284*	
TOTAL GENERAL	*39 071 321*	*38 476 195*	*595 126*
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des org. de crédits:				
- à un an maximum	*80 203*	*80 203*		
- plus d'un an	*30 030 238*	*15 030 238*	*15 000 000*	
Emprunts et dettes financières				
Fournisseurs et comptes rattachés	*13 664 458*	*13 664 458*		
Personnel et comptes rattachés	*5 902 222*	*5 902 222*		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	*5 919 866*	*5 919 866*		
Etat et autres collectivités publiques:				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A.	*7 716 293*	*7 716 293*		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	*615 514*	*615 514*		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	*26 795*	*26 795*		
Groupe et associés	*30 576*	*30 576*		
Autres dettes	*3 730 135*	*3 730 135*		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	*2 834 621*	*2 834 621*		
TOTAL GENERAL	*70 550 920*	*55 550 920*	*15 000 000*	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	*30 000 000*			
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès associés				

8 - AUTRES TABLEAUX

8.1 - FONDS COMMERCIAL

Désignation	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Montant
FONDS DE COMMERCE ALDEA			*276 000*	*276 000*

9 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)

9.1 - PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	*5 928 316*
Autres créances	*324 881*
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	*9 000*
TOTAL	*6 262 197*

9.2 - CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	*110 441*
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	*1 669 175*
Dettes fiscales et sociales	*8 809 759*
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	*1 499 711*
TOTAL	*12 089 087*

9.3 - CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	*832 284*	*2 834 621*
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	*832 284*	*2 834 621*

Commentaires:

9.4 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Nombre	Valeur nominale
Actions /parts soc. composant le capital au début de l'exercice	*150 000*	*10,00*
Actions /parts soc. émises pendant l'exercice		
Actions /parts soc. remboursées pendant l'exercice		
Actions /parts soc. composant le capital en fin d'exercice	*150 000*	*10,00*

Commentaires:

AUTRES TABLEAUX (SUITE)

9.5 - VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	
Ventes de produits finis	
Prestations de services	*129 024 161*
TOTAL	*129 024 161*

Répartition par marché géographique	Montant
France	*128 250 925*
Etranger	*773 236*
TOTAL	*129 024 161*

9.6 - VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

	Résultat av. impots	Impots
Résultat courant	*8 931 089*	
Résultat exceptionnel (et participation)	*151 099*	
Résultat comptable	*5 467 504*	*2 226 825*

Commentaires:

10 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)

10.1 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	*97 000*
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
- TOTAL	*97 000*

Commentaires:

10.2 - EFFECTIF MOYEN

	Personnel salarié	Personnel mis à dispo de l'ets.
Cadres		
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	*1 151*	
Ouvriers		
TOTAL	*1 151*	

Commentaires:
L'effectif moyen est de 1151.22 personnes répartie de la façon suivante

Apprenti	8.62
CDD	2.13
Contrat Pro	13.61
CDI	1126.86

10.3 - ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DE PENSIONS, RETRAITES ET ENGAGEMENTS ASSIMILES

Engagements	Dirigeants	Autres	Provisions
Pensions et indemnités assimilées			
Compléments de retraite pour personnel en activité			
Compléments de retraite et indemnités assimilées pour personnel à la retraite			
Indemnités de départ à la retraite et autres indemnités pour personnel en activité			
TOTAL			

Commentaires:
La méthode de calcul retenue pour le calcul est la suivante :

Méthode prospective	
Taux d'actualisation financière annuel des sommes investies	0.34%
Taux de charges patronales moyen pour les cadres	44.00%
Taux de charges patronales moyen pour les non cadres	44.00%
Taux d'évolution salariale	2.00%
Turn over Cadres et employés	
20 à 29 ans	30.00%

AUTRES TABLEAUX (SUITE)

30 à 39 ans	15.00%
40 à 49 ans	15.00%
50 à 59 ans	6.00%
60 à 69 ans	2.00%

L'engagement au titre des IFC n'est pas comptabilisé à la cloture de l'exercice. Il représente un montant total, charges comprises de 1 156 989.05 €

10.4 - IDENTITE DES SOCIETES-MERES CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

GROUPE INDIGO TM
18 RUE TREZEL 92300 LEVALLOIS - PERRET

11 - TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et Participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex.
A - Renseignements détaillés concernant les filiales & particip.										
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
- Participations (10 à 50 % du capital détenu)										
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales & partic.										
- Filiales non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										
- Participations non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères	*160 651*	*1 661 011*	*10,00*	*140 851*	*140 851*			*4 494 500*	*274 501*	

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (suite)

Observations complémentaires

Charges et Produits liées entre INTM et GITM

Charges :	
Assistance Administratif GITM	9 369 224.66 €
Intérêts c/c Associé GITM	30 575.90 €
Produits :	
Factures à établir Ps France GITM	1260.00 €
Prestation GITM	- 25 860.83 €

Charges et Produits liées entre INTM et INTM BELGIUM

Charges :	
Sous traitance opérations Hors siége	1 130 920.33 €
Produits :	
Factures à établir Ps Inracom	2024.96 €
Prestation Intracom	- 346 794.36 €

INTM
Société par actions simplifiée
Au capital de 1.500.000 €
2 rue Kleber 92300 LEVALLOIS PERRET
RCS NANTERRE 453 207 243
(la « **Société** »)

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Cher Actionnaire,

Nous vous avons convoqué conformément aux prescriptions de la loi et des statuts de notre société, à l'effet de vous présenter un rapport de gestion sur l'activité et les résultats de notre Société, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, afin de soumettre à votre approbation le bilan, le compte de résultats et les annexes.

Les convocations prescrites vous ont été adressées dans les formes et délais statutaires.

Tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués, et ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

L'Assemblée Générale Ordinaire a été convoquée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des opérations et des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et quitus au Président et au Commissaire aux Comptes ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Approbation du rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- Dividendes versés au cours des trois derniers exercices ;
- Pouvoir en vue des formalités.

I – ACTIVITE DE LA SOCIETE – PRESENTATION DES COMPTES – PERSPECTIVES D'AVENIR

1.1. Situation de la Société au cours de l'exercice écoulé et depuis la clôture dudit exercice

Nous vous rappelons que notre société a pour principale activité la conception, le développement de maintenance ou de distribution d'outils ou produits, de service.

Le capital social s'élève à 1.500.000 €, et est constitué de 150.000 actions de 10 € chacune.

Le chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice clos s'est élevé à 129.024.161 € et le résultat de l'exercice est bénéficiaire à hauteur de 5.467.504 €.

GK

Au titre de l'exercice 2020, nous vous rappelons que la société mère GROUPE INDIGO™ a fixé les principaux axes opérationnels :

- Faire face à la crise sanitaire, en mettant en place une stratégie basée sur quatre enjeux majeurs:
 - Préserver avant tout la santé de nos collaborateurs (favoriser le télétravail, distribution de gels et de masques, PRA, communication intensive sur les gestes barrières, etc...)
 - Sécuriser la trésorerie : renforcer l'équipe relance, intéresser davantage les ADVs et les Mgs à la baisse des FAEs, PGE (30 M€), report des échéances reportables (loyers, emprunts, Urssaf...)
 - Maintenir le lien et la proximité avec nos collaborateurs et nos clients (réunions Teams, réunions physiques en respectant les gestes barrières, communication, etc...
 - Préserver nos marges en résistant aux pressions sur les prix et au dumping de certains concurrents ;

- Déclencher un LBO, en évitant les fonds vautours, pour restructurer le capital du Groupe suite au départ de l'un des deux associés. Objectif : donner à l'autre associé une large majorité tout en maintenant une capacité de dettes importantes pour les futures acquisitions.

- Mise en place d'un Plan d'Actions Gratuites à INTM Fr pour les 5 DGAs ;

- Embauche d'un manager senior pour appuyer de façon transversale le business en régions ;

- Démarrage de 5 projets internes « business oriented » : Parcours IC, capitalisation sur le savoir, Evolutions VSA, mise en place des plateformes de formation (MOOC), et des plateformes de test et de réévaluation des consultants/candidats, INTM coaching ;

- Continuer le développement des activités stratégiques diverses (Transformation DIGITALE, architecture, Conseil en stratégie et en organisation, génie logiciel, pilotage opérationnel, expertise et TMA) selon deux axes :
 - Les clients principaux
 - Les nouveaux clients pour préparer les comptes relais des années suivantes ;

- Développer davantage nos expertises et notre savoir-faire :
 - massification et transformation de certaines activités en forfait et en centres de services soit chez nos clients, soit dans nos locaux ;
 - offres transverses : cybersécurité, Cloud, DevOps, gouvernance des données, etc... ;

- Continuer le développement du Groupe en Région : Strasbourg, Lille, Nantes, Lyon et Toulouse, Bordeaux et ouverture de notre agence à Rennes. Fermeture des locaux d'IVRY et optimisation de l'occupation des bureaux du site de Kleber et d'Anatole France à Levallois ;

- Continuer l'optimisation des frais de structure : mutualisation, dématérialisation, externalisation des activités à faible valeur ajoutée à INTM Maroc ;

- Renforcer davantage la sécurité de notre SI, investissement important dans nos stratégies Cloud et Cybersécurité ;

- Entretenir les échanges avec des de sociétés cibles que le Groupe pourra acquérir ;

CA

- Maintenir l'habilitation confidentiel Défense + certification ISO 9001 + certification 27001 ; respect de la RGPD

- Utiliser le POEI pour certaines promotions « offre jeunes ».

1.2. Résultats économiques et financiers de l'exercice clos

Le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 129.024.161 €, contre 140.332.001 € au titre de l'exercice précédent.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 129.233.769 €, contre 140.593.591 € au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 120.277.167 €, contre 131.744.421 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort donc à 8.956.602 €, contre 8.849.169 € au titre de l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 45.303.419 €, contre 50.200.092 € au titre de l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 19.052.676 €, contre 21.792.387 € au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de (25.513) €, contre (72.008) € au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 8.931.089 €, contre 8.777.161 € pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel ressortant à 151.099 €, la participation des salariés à 1.387.859 € et l'impôt sur les bénéfices à 2.226.825 €, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 5.467.504 €, contre un bénéfice de 5.045.506 € au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2020, le total du bilan de la Société s'élevait à 91.699.091 €, contre 68.358.143 € pour l'exercice précédent.

1.3. Présentation des comptes

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

Le Commissaire aux Comptes relate dans son rapport général l'accomplissement de sa mission.

CA

1.4. Dépenses somptuaires et charges non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même Code, hormis la somme de 11.611 € au titre des amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles.

1.5. Contrôle du Commissaire aux comptes

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux comptes.

Par ailleurs, nous vous indiquons que la liste et l'objet des conventions courantes conclues à des conditions normales qui, en raison de leur objet ou de leurs implications financières sont significatives pour les parties, ont été communiqués au Commissaire aux comptes.

1.6. Information sur les dettes fournisseurs et comptes rattachés

Détail du poste par nature :

Factures non parvenues	1 669 175 €
Dettes fournisseurs	12 022 077 €
Total	13 691 252 €

Détail du poste par échéances :

Échéance	31/12/2020	31/01/2021	28/02/2021	31/03/2021	au-delà	Total
Montant	10 951 222€	397 028 €	45 769 €	71 398 €	556 660 €	12 022 077 €

1.7. Information sur les délais de paiement clients

Détail du poste par nature :

Factures à établir	5 928 316 €
Créances clients	28 976 469 €
Dont créances clients douteux	0 €
Total	34 904 785 €

Détail du poste par nature :

Echéance	31/12/2020	31/01/2021	28/02/2021	31/03/2021	Au-delà	Total
Total	26 720 282 €	1 256 887 €	264 058 €	202 191 €	533 051 €	28 976 469 €

1.8. Informations sur la participation au capital des salariés

Aucun salarié ne détient de participation au capital.

1.9. Informations sur les actions en recherche et développement

La société continue ses actions en recherche et développement.

1.10. Informations sur les filiales et participations

Nous vous rappelons que la société INTM ne détient aucune participation si ce n'est dans INTM BELGIUM à hauteur de 10% du capital.

1.11. Mandats sociaux

Aucune modification n'est intervenue dans la désignation, les pouvoirs ou les conditions de rémunération du Président de la société.

II – DECISIONS A L'ORDRE DU JOUR

2.1. Approbation des comptes et affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 5.467.504 € de la manière suivante :

- Report à nouveau : 13.729.297 €
- Résultat net : 5.467.504 €

Soit une somme totale distribuable de : 19.196.801 €

- Affectation à titre de dividende : 7.000.000 €
- Le solde en report à nouveau : 12.196.801 €

2.2. Approbation des conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce

Le Commissaire aux Comptes de la Société vous soumettra son rapport sur les conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce, que je vous demande de bien vouloir ratifier.

2.3. Dividendes

Au titre des trois derniers exercices, ont été distribués les dividendes suivants :

Exercice	2017	2018	2019
Dividende (€)	4.0000.000,- €	4.0000.000,- €	4.0000.000,- €

III - CONCLUSION

Compte tenu des explications qui précèdent, nous vous demandons de bien vouloir approuver, par votre vote, le bilan, les comptes de l'exercice et les résolutions, tels qu'ils vous sont présentés et de donner quitus à votre Président.

Fait à LEVALLOIS PERRET,
Le 23 mars 2021.

Monsieur Georges AWAD
Président

INTM
Société par actions simplifiée
Au capital de 1.500.000 €
2 rue Kleber 92300 LEVALLOIS PERRET
RCS NANTERRE 453 207 243
(la « **Société** »)

PROCES VERBAL
D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 6 AVRIL 2021 A 10H30

L'an deux mille vingt-et-un
et le six avril
à dix heures trente,

Les associés se sont réunis au siège social en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque associé présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel, que comme mandataire.

Monsieur Georges AWAD préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Le Président constate que la feuille de présence certifiée conforme fait ressortir que les associés possèdent 150.000 actions sur les 150.000 actions composant le capital social.

En conséquence, l'Assemblée réunissant le quorum requis, le Président déclare que celle-ci peut valablement délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant :

- Approbation des opérations et des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 20 et quitus au Président et au Commissaire aux Comptes ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Approbation du rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- Dividendes versés au cours des trois derniers exercices ;
- Pouvoir en vue des formalités.

Les documents suivants ont été mis à disposition de l'associé unique :

- La copie des lettres de convocation des associés et du Commissariat aux comptes,
- L'inventaire de l'actif et du passif de la société arrêté au 31 décembre 2020,
- Les comptes de l'exercice clos (bilan, compte de résultat et annexe),
- Le rapport du Commissariat aux Comptes sur l'exercice écoulé,

- Le rapport spécial du Commissariat aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce,
- Le rapport de gestion du Président,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation à l'Assemblée.

Le Président met ensuite aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale des associés décide, connaissance prise du rapport de gestion du Président et du rapport général du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2020, d'approuver, tels qu'ils ont été présentés, les comptes dudit exercice se soldant par un bénéfice de 5.467.504 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale des associés donne, en conséquence, au Président et au Commissaire aux Comptes, quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

La résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des associés décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 5.467.504 € comme suit :

- Report à nouveau : 13.729.297 €
- Résultat net : 5.467.504 €

Soit une somme totale distribuable de : 19.196.801 €

- Affectation à titre de dividende : 7.000.000 €
- Le solde en report à nouveau : 12.196.801 €

La résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des associés décide, connaissance prise du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de Commerce, et statuant sur ce rapport, approuve chacun des termes dudit rapport.

La résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des associés décide rappelle en outre, qu'au titre des trois derniers exercices, ont été distribués les dividendes suivants :

Exercice	2017	2018	2019
Dividende (€)	4.0000.000,- €	4.0000.000,- €	4.0000.000,- €

La résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des associés décide confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes, pour l'accomplissement des formalités requises par la Loi.

La résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à onze heure trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Georges AWAD
Président

CASSEL AVOCATS

84 Rue d'Amsterdam
75009 PARIS
Tél. +33 (0)1 44 70 60 10
Fax +33 (0)1 44 70 60 11
Mél. contact@cabinetcassel.com
www.cabinetcassel.com
Toque K.49

Greffe du Tribunal de commerce
4 rue Pablo Néruda
92000 NANTERRE

Paris, le 11 novembre 2021

N. Réf. ***2100196***
INTM (Dépôt des comptes 2020)
Dossier suivi par : ***Me Coralie ROBIN (coralie.robin@cabinetcassel.com)***

Madame, Monsieur,

En ma qualité de Conseil de la société INTM, je vous prie de bien vouloir trouver, sous ce pli, le dossier de dépôt des comptes 2020 de la société INTM (453 207 243).

Vous trouverez également ci-joint, en règlement des frais de dépôt un chèque d'un montant de 45,20 €.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments dévoués.

Hervé CASSEL

PJ : - Chèque
- Comptes annuels 2020 (bilans actif, passif, compte de résultat et annexes)
- Rapport de gestion
- PV d'AG du 6 avril 2021
- Rapport du commissaire aux comptes